



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 18 décembre 2015

N° 2015-857

Convocation du 11 décembre 2015

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Alain TURBY à M. Patrick PUJOL
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne WALRYCK
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h50
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à 12h45
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET jusqu'à 12h
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h15
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA à partir de 11h
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h40
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h35
M. Erick AOUZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h30
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS à partir de 12h10
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE à partir de 11h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h
M. Arnaud DELLU à M. Michel VERNEJOUL à partir de 11h30
M. Jacques GUICHOUX à Mme Béatrice De FRANCOIS à partir de 12h
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
M. Pierre LOTHaire à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h15
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à partir de 12h30
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUH à partir de 11h
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN à partir de 12h
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Michel HERITIE à partir de 12h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 12h20

EXCUSE(S) :

Madame Martine JARDINE.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 18 décembre 2015	Délibération
	Pôle développement durable et rayonnement métropolitain Direction des entreprises et de l'attractivité	N° 2015-857

Groupement des éleveurs girondins - Construction d'un abattoir de proximité à Bègles - Aide à l'investissement matériel et immobilier - Convention - Adoption - Autorisation

Monsieur Max COLES présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Lors de la fermeture du Complexe de la viande de Bordeaux, et conformément aux délibérations 2009/0536 du 4 septembre 2009 et 2011/0680 du 23 septembre 2011, il avait été convenu de soutenir deux projets alternatifs permettant de soutenir l'activité d'abattage dans le département.

C'est ainsi que les travaux de modernisation et d'extension de l'abattoir public de Bazas d'un montant total de 3 421 113 € H.T. ont bénéficié du soutien de la Communauté urbaine, devenue Bordeaux Métropole depuis le 1^{er} janvier 2015, ainsi que de la Région et du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader).

Notre établissement avait accordé, par délibération 2012/0537 votée le 13 juillet 2012, une subvention d'un montant de 420 000 €. Cet abattoir a une capacité annuelle de 1300 tonnes, avec une possibilité d'augmentation du volume traité à 1600 tonnes. Il ne permet pas actuellement, sauf à réaliser de nouveaux aménagements, de traiter l'abattage rituel.

L'autre projet que Bordeaux Métropole s'était engagé à soutenir, concernait la construction d'un abattoir par le Groupement des éleveurs girondins (GEG), afin de permettre le maintien d'un outil d'abattage sur le territoire métropolitain.

Le GEG est une coopérative agricole. Il comprend 150 éleveurs et emploie 45 salariés, dont 30 au niveau des 4 boucheries du groupement. Une Société « les éleveurs girondins abattage » a été créée le 28 décembre 2011 pour la mise en œuvre et l'exploitation de l'abattoir privé du GEG.

Ce projet d'initiative privée est désormais passé en phase opérationnelle.

Le projet de construction :

Le GEG a déjà obtenu le permis de construire ce nouvel équipement sur une emprise de 6 201 m² située à Bègles, rue radio Londres. Le foncier est en cours d'acquisition par le GEG auprès de SNCF Immobilier.

Le Groupement va disposer avant la fin de l'année 2015 d'une promesse de vente établie par SNCF Immobilier, avec une autorisation de jouissance anticipée permettant le démarrage des travaux. L'acte de propriété devrait être signé début 2016.

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

Montant des travaux : 3 112 600 € H.T. (hors foncier).

Capacité du futur abattoir : 650 tonnes/an (bovins et ovins) avec possibilité d'extension à 1 000 tonnes.

Recrutements prévus : 5.

Il s'agit d'un projet global du groupement de la production (viande de qualité bœuf certifié « signature Gironde » et agneau de pauillac) avec les exploitations agricoles, l'abattage et la commercialisation avec les boucheries de proximité déjà existantes (Daignac, Toulenne, Mérignac et Lesparre).

Cette initiative privée permet de privilégier une filière courte de commercialisation, créatrice de valeur ajoutée. et s'inscrit dans une démarche de développement durable, avec une limitation du transport. Le futur abattoir permettra de traiter l'abattage rituel.

Pour optimiser la qualité de la viande, l'abattoir multi espèces (bovins et ovins) sera doté d'une chambre froide de maturation. Une salle de découpe a été prévue.

Le programme de construction comprend les aménagements suivants :

- une bouverie
- des postes d'abattage et chaînes d'abattage bovins et ovins
- des chambres froides
- une salle de mise en quartiers ou cartons
- un quai d'expédition
- des locaux de stockage (emballages/déchets et coproduits)
- des locaux sociaux.

Le plan de financement prévisionnel :

Il est proposé d'accorder à la SAS abattage une subvention de 420 000 € sur une assiette éligible à subvention de 3 088 505 € H.T. (hors foncier) sachant que ne sont pas retenus les postes de dépense

correspondant au foncier, certains honoraires (dossier Installations classées pour la protection de l'environnement, Sécurité protection santé et études de sols) ;

Cette subvention représente 13,6% de l'assiette éligible, sur un pourcentage maximum de subventions publiques de 40%. Ce projet devrait bénéficier de fonds européens et régionaux qui ont été sollicités.

Dépenses	Montant € H.T.	Recettes	Montant € H.T.
Foncier	155 000		
Voirie et réseaux divers	300 000	Région :	350 000
bâtiment	1 415 000	Fonds européens	465 402
Equipements et matériels	1 017 600	Bordeaux Métropole	420 000
Station de prétraitement des effluents	200 000	emprunt	1 800 000
Ingénierie et honoraires	180 000	autofinancement	232 198
TOTAL	3 267 600	TOTAL	3 267 600

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5217-2, L1511-1 à L1511-3,

VU le régime cadre exempté de notification SA 40417 relatif aux aides en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles (période 2015/2020), le programme opérationnel Fonds européens de développement régional (Feder) 2014/2020 et le règlement Feder axe 1.4

VU la demande de subvention adressée par le Groupement des Eleveurs Girondins

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt présenté par le projet d'initiative privée mené par le Groupement des éleveurs girondins consistant dans la construction d'un abattoir de proximité sur le territoire de la Métropole qui contribuera à la fois à maintenir un outil d'abattage sur la Métropole, à favoriser le développement de circuits courts et à créer des emplois ; et qu'il est donc opportun que Bordeaux Métropole contribue à son financement par l'octroi d'une subvention ;

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à la SAS abattage, filiale du GEG, une subvention de 420 000 € pour la construction d'un abattoir d'initiative privée, sur le secteur de Bègles Hourcade.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention fixant les conditions de versement de ladite subvention, conformément à la convention annexée.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante au chapitre 204, compte 20422, fonction 90 de l'exercice 2015.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 DÉCEMBRE 2015	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,
PUBLIÉ LE : 29 DÉCEMBRE 2015	Monsieur Max COLES